



REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} tournoi du écobad de simple et de mixtes du pays de l'Arbresle
Les 29 et 30 avril 2023



Classement CCPH

Article 1 : Le tournoi du pays L'Arbresle est ouvert à tous les joueurs détenteurs d'une licence FFBad pour la saison en cours et classés dans les séries de NC à R4, pouvant jouer en catégories SENIOR (de Minime à Vétérant). Tous les joueurs doivent être en règle à la date du tirage au sort

Article 2 : Les tableaux proposés, sont définis à partir du CCPH, à la date du tirage au sort, en MX, SH et SD. La compétition se déroulera en poules avec 1 ou 2 sortants par poule en fonction de la représentation.

En accord avec le JA, l'organisateur se réserve le droit de regrouper, de modifier ou d'annuler des séries insuffisamment représentées.

Article 3 : Le nombre d'inscription est limité. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre sur des séries et de limiter des séries de 24 paires, ou joueurs max par série.

Priorité au premiers inscrits avec un dossier complet (feuille d'inscription + règlement).

Article 4 : Le tournoi se déroule au gymnase Grands Champs 715 Allée de Grands Champs 69210 SAIN-BEL.

Article 5 : Possibilité de s'inscrire sur deux tableaux mais **un joueur ne peut s'inscrire que sur un tableau par jour.**

Samedi 29 avril 2023 : Simples hommes et Simples dames jusqu'aux finales

Dimanche 30 avril 2023 : Doubles mixte jusqu'aux finales

Le paiement est à faire par directement par badnet et les inscriptions doivent être individuelles. Le montant est de 18€ pour un tableau et de 21€ pour 2 tableaux.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans dossier complet. Pour les mixtes, sera validé à réception complet de la paire.

La date limite d'inscription avec paiement est fixée au **17 avril 2023**. Le tirage au sort aura lieu le **27 avril 2023** en fonction du CPPH à cette date.

Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur POONA seront pris en compte pour la confection des tableaux. (Licence, suspension). Les classements pris en considération seront ceux à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront désignées par le juge arbitre et le comité d'organisation à l'aide du CPPH de la FFBAD à la date du tirage au sort.

Article 6 : L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif. Selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Article 7 : Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié par le juge arbitre.

Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase doit informer impérativement la table de marque et le juge arbitre qui autorisera ou pas sa demande; cette absence reste sous sa seule responsabilité et en connaissance de cause (voir article 6).

Article 8 : Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, mise en tenue) est fixé à 3 minutes. Le test des volants s'effectue de manière prioritaire.



REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} tournoi du écobad de simple et de mixtes du pays de l'Arbresle
Les 29 et 30 avril 2023



Classement CCPH

compris). Néanmoins, ce temps peut être rallongé sur décision du juge arbitre ou diminuer en accord avec les intéressés.

Article 10 : Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage.

Article 11 : Tout volant touchant une infrastructure ou les filins dans le gymnase est compté faute sauf au 1er service où il est compté let une seule fois. On entend par infrastructure, les paniers de basket et la structure du gymnase.

Article 12 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, ils devront utiliser à leurs frais le volant officiel de la compétition.

Les volants officiels, en vente dans les gymnases, sont des DTL 81.

Article 13 : Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral. Il en va de même pour toute personne se trouvant sur le plateau de jeu.

Article 14 : Sur le plateau de jeu, les chaises sont réservées pour le coaching (2 coaches maxi par demi-terrain).

Le plateau sportif est réservé aux joueurs en match et leurs coaches, ainsi qu'aux organisateurs et Juge arbitre.

Article 15 : Tout forfait doit être signalé aussitôt par mail à tournoi.abc@gmail.com ou par téléphone au 06.33.46.99.57 (Timothée VIALATOUX) ou au 06.81.35.79.17 (Fabrice BLOT) ou le JA au 06.30.89.41.41 (Patrice TOURSEL).

Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier en plus soit par mail (de préférence) à : sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien.

Le délai est de 5 jours maximum à réception après la date de fin de la compétition.

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine.

Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

Article 16 : L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports.

Article 17 : Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 18 : Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Article 19 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement, pour les mineurs, ce sera le responsable légal. Les décisions du JA sont sans appel.



REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} tournoi du écobad de simple et de mixtes du pays de l'Arbresle
Les 29 et 30 avril 2023



Classement CCPH

COVID-19 : Dans le cadre de la crise sanitaire, le protocole en vigueur sera mis en œuvre. Tout joueur inscrit, ainsi que les spectateurs, devront présenter un pass sanitaire en règle. En cas de non-présentation ou de non-validité, l'accès au gymnase sera interdit. Le joueur sera déclaré forfait, sans recours ni remboursement possible.

RAPPEL :

Date limite d'inscription : 18 avril 2023

Date du tirage au sort : 27 avril 2023

GEO du tournoi : Timothée VIALATOUX, Fabrice BLOT

Juge arbitre : Patrice TOURSEL

Noms et Signatures du Juge Arbitre Principal :

Patrice TOURSEL :